



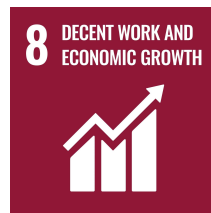
Commission néerlandaise pour
l'évaluation environnementale

Août 2026

Environmental and Social Assessment comme point de départ puissant pour la Gouvernance des ressources minérales



Minimiser les risques, maximiser les opportunités



Liés à ces ODD
et d'autre

La demande croissante de minéraux et de métaux critiques (pour la transition énergétique) crée des risques et des opportunités cruciaux pour les pays fournisseurs. L'évaluation de l'impact environnemental et social est un point de départ puissant pour analyser ces avantages et inconvénients. Dans la plupart des pays du monde, l'évaluation environnementale et sociale est définie par la loi. C'est pour des bonnes raisons: une évaluation adéquate donne des indications claires sur les façons de minimiser les risques. Mais aussi, sur les façons de maximiser les opportunités pour les Personnes, la Planète, le Profit, la Paix et le Partenariat. Elle aide également à impliquer et à informer les parties prenantes grâce à une communication fondée et plausible.

À propos de l'évaluation environnementale et sociale

L'évaluation environnementale et sociale est légalement mise en œuvre dans la plupart des pays du monde. Elle s'applique à deux niveaux de prise de décision : au niveau stratégique et au niveau des projets.

Évaluation Environnementale Stratégique (EES):

Prise de décision concernant les plans, politiques ou programmes, tels qu'un plan d'utilisation des terres ou une stratégie nationale minière.

Évaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES):

Prise de décision sur des projets, tels qu'un nouveau site minier ou un parc éolien.

EES / EIES **évalue la compatibilité** d'un plan proposé avec des politiques et des accords nationaux et internationaux.

Autorité: "Quels sont les objectifs, normes et standards nationaux et mondiaux pour l'exploitation minière ? Lesquels sont pertinents pour ce projet ?"

Institutions financières:
"Comment assurer une mise en œuvre rapide ?"

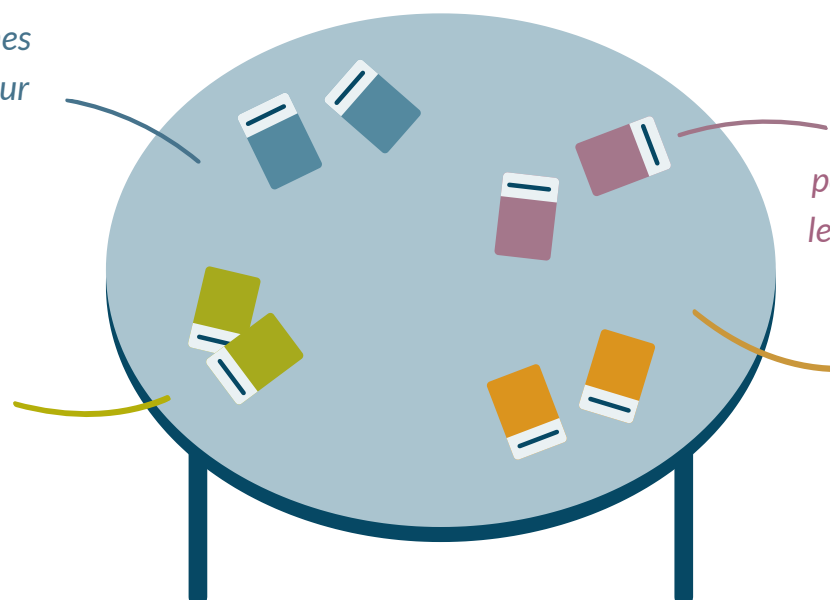
EES / EIES **contribue à la responsabilité et à la transparence** qui renforcent la crédibilité et préviennent les conflits.

EES / EIES fournit une feuille de route pour **informer et impliquer les parties prenantes**, y compris les communautés vulnérables.

Membre de la communauté:
"Comment notre communauté peut-elle bénéficier de cette mine ? Et comment les droits et les opinions des mineurs artisanaux seront-ils pris en compte ?"

Organisations environnementales: "La fosse minière prévue à cet endroit menacera la survie de 5 espèces rares. Quelles alternatives avons-nous ?"

EES / EIES **aboutit à des scénarios alternatifs** avec des résultats équilibrés pour les personnes, la planète, le profit, la paix et le partenariat.



Expertise Indépendance Transparence

Depuis 1993, la CNEE conseille et accompagne les gouvernements et les institutions du monde entier dans l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, afin de permettre une prise de décision éclairée, intégrée et étayée. Ses activités comprennent l'avis indépendant, l'appui aux processus, le renforcement des capacités et l'analyse des systèmes. La CNEE respecte la législation nationale et applique les bonnes pratiques internationales.



Exemples d'activités récentes de la CNEE liées à l'exploitation minière

Sénégal - Avis indépendant sur le plan de réhabilitation de la carrière de sable abandonnée de Kamb Souf dans la région de Diourbel.

Guinée - Avis sur le rapport cadrage et Termes des Références pour un raffinerie d'aluminium en Guinée

Afrique de l'Ouest - En coopération avec l'IGF, atelier sur l'EIES pour la fermeture des mines pour sept pays membres de UEMOA

Mali - Atelier d'évaluation de l'approche de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux dans le secteur minier, en coopération avec l'IGF

Plus d'informations
et d'activités



Que recherche la CNEE dans un processus d'évaluation environnementale et sociale ?

Qualité de l'information

Le processus fournit-il toutes les informations nécessaires à la prise de décision, telles que les impacts, les options alternatives, les mesures d'atténuation et les mesures de gestion des impacts ?

Le dialogue

Le processus engage-t-il les parties prenantes concernées en temps opportun et de manière transparente et inclusive ?

Influence

Le processus aborde-t-il les questions pertinentes et fournit-il des informations utiles aux décideurs ? Cela se fait-il au bon moment ? Les décideurs peuvent-ils être tenus responsables de l'utilisation qu'ils font des résultats de l'évaluation ?

Tous les rapports d'avis de la CNEE sont disponibles à www.eia.nl/fr



Contactez-nous

Joyce Kortlandt

Conseiller en évaluation environnementale et sociale
Personne contact pour gouvernance des ressources minérales

✉ jkortlandt@eia.nl

Commission néerlandaise pour l'évaluation
environnementale

www.eia.nl/fr

